



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 50

CINQUIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée convient de procéder à la deuxième lecture du projet de loi 217.

M^{me} BLADY propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 217 — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation (nouveaux motifs de résiliation par anticipation)/The Residential Tenancies Amendment Act (Expanded Grounds for Early Termination)*.

Il s'élève un débat.

M^{me} BLADY, M. FAURSCHOU, M^{me} la ministre HOWARD, M. GOERTZEN, M^{me} BRICK et M. PEDERSEN interviennent. M. MAGUIRE exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M^{me} BLADY présente la proposition suivante :

Proposition n° 12 : Logement abordable et protection des locataires

Attendu :

que la Stratégie à long terme de logement abordable du Manitoba, *FoyersClés*, vise à offrir un leadership en matière de logement de manière à contribuer à la santé ainsi qu'au bien-être social et économique de tous les Manitobains;

que l'amélioration des opportunités en matière de logement pour les personnes de différents niveaux de revenus nécessitera des investissements dans la construction de nouvelles unités d'habitation, l'amélioration des logements existants, l'aide aux personnes dans le besoin et l'établissement de partenariats forts avec les autres niveaux de gouvernement et le secteur privé;

que des règlements strictes en matière de logement ont permis un marché plus stable et prévisible pour les locataires tout en maintenant les loyers à des niveaux qui sont parmi les plus bas au Canada;

que le loyer moyen annuel pour un appartement à une chambre à Winnipeg coûte 1 392 \$ de moins qu'à Saskatoon, où il n'y a pas de réglementation relativement au logement, alors que le taux de vacance y est le même qu'au Manitoba;

que la construction de nouveaux logements locatifs à Winnipeg se fait à un rythme plus élevé que dans les autres grandes villes canadiennes, telles que Toronto, Saskatoon, Calgary, Edmonton et Vancouver, et que 2 836 nouveaux baux y ont été signés au cours des cinq dernières années,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à continuer à protéger davantage les locataires tout en encourageant les locateurs à investir;

qu'on exhorte l'Assemblée à rejeter la position de l'opposition officielle qui demande que la réglementation sur les loyers soit abandonnée.

Il s'élève un débat.

M^{me} BLADY ainsi que MM. SCHULER, MARTINDALE, GOERTZEN, SARAN et FAURSCHOU interviennent. M^{me} STEFANSON exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

M. le ministre MACKINTOSH propose la première lecture du projet de loi 39 — *Loi sur la protection des familles en deuil (modification de diverses dispositions législatives)/The Grieving Families Protection Act (Various Acts Amended)* — dont l'objet a été indiqué.

Présentation et lecture de pétitions :

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que les ministres provinciaux compétents envisagent de signifier à Parcs Canada l'importance, pour l'économie locale et provinciale, de doter la région du mont Agassiz d'installations récréatives viables et de collaborer avec tous les intervenants, notamment Parcs Canada, afin d'établir un plan visant la création de telles installations accessibles en toute saison dans cette région. (L. Murray, T. Casavant, R. Flower et autres)

M. GOERTZEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Justice envisage d'assurer le suivi et l'application stricts des ordonnances du tribunal visant des voleurs de véhicules et d'assurer que toute contravention à celles-ci soit rapportée à la police et fasse l'objet d'une poursuite en justice. (M. Dubiel, D. Dubiel, D. Jennings et autres)

M. PEDERSEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Justice refuse d'accorder des prestations de la Société d'assurance publique du Manitoba à toute personne blessée dans un accident si celle-ci est reconnue coupable du vol d'un véhicule impliqué dans l'accident. (M. Milljour, L. MacDonald, J. Howarth et autres)

M. MARTINDALE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le nom du collège devienne « Providence University and Theological Seminary », que le pouvoir de placement de ce dernier soit accru et que la *Loi constituant en corporation le « Providence College and Theological Seminary »* soit modifiée en conséquence. (A. Konkel)

Mardi 24 mai 2011

M^{me} la *ministre* WOWCHUK dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2011-2012 — Finances

(Document parlementaire n° 68)

M^{me} MELNICK, au nom de M. ASHTON, *ministre responsable des Mesures d'urgence*, fait une déclaration au sujet de l'état des inondations au Manitoba.

M. BRIESE et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. BOROTSIK et WHITEHEAD, M^{me} MITCHELSON ainsi que MM. MARTINDALE et GRAYDON font des déclarations de député.

Conformément au paragraphe 31(8) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur l'exploitation sexuelle des jeunes sera examinée le mardi 31 mai 2011.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

M^{me} BRICK, *présidente du Comité des subsides*, présente le rapport sur les travaux du 24 mai 2011 du Comité :

BUDGET DES DÉPENSES EN CAPITAL

Le Comité adopte la proposition suivante :

Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012, la somme maximale de UN MILLIARD QUATRE CENT DIX-NEUF MILLIONS VINGT-HUIT MILLE DOLLARS (1 419 028 000 \$) et de l'affecter au budget des dépenses en capital.

ANNEXE

Nouveaux crédits ou crédits supplémentaires à affecter aux dépenses en capital des programmes non budgétaires pour 2011-2012 (milliers de \$)

	<u>Nouveaux crédits ou crédits supplémentaires</u>
Conseil des corporations de la Couronne	
Fonds de développement économique local	6 800,0
Régie de l'hydro-électricité du Manitoba	595 000,0
Corporation manitobaine des loteries*	70 700,0
*Crédits supplémentaires — somme de 6 700 000 \$ réservée au développement des immobilisations des Premières nations	

Affaires autochtones et du Nord

Collectivités visées par les Affaires du Nord 8 784,0

Enseignement postsecondaire et Alphabétisation

Programme manitobain d'aide aux étudiants 23 356,0
Établissements d'enseignement postsecondaire 121 017,0

Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales

Société des services agricoles du Manitoba 95 539,0

Entreprenariat, Formation professionnelle et Commerce

Programme manitobain de garanties pour le tournage de films 300,0
Manitoba Opportunities Fund Ltd. 111 656,0

Santé

Diagnostic Services of Manitoba Inc. 10 380,0
Programme d'immobilisations dans le domaine de la santé 212 161,0

Logement et Développement communautaire

Société d'habitation et de rénovation du Manitoba 140 000,0

Infrastructure et Transports

Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba 12 335,0
Office de financement des organismes de service spécial
Organisme chargé des véhicules gouvernementaux 11 000,0

1 419 028,0

Il est fait rapport de ces résolutions. Le rapport est déposé.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hickey